
| | |
|---|---|
| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 11 | Séance du mardi 28 janvier 2025 |
| <u>Présents :</u> 6 | L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Adèle KUENTZ |
| <u>Votants:</u> 10 | <u>Sont présents:</u> Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Audrey ROUDET |
| | <u>Représentés:</u> Alain MICHEL par Adèle KUENTZ, Isabelle BUTTNER SORIA par Audrey ROUDET, Jérémy BERTRAND par Marec BRANDI, Anne Laurence SERRIERE par Jérémie BARANOWSKI |
| | <u>Excuses:</u> |
| | <u>Absents:</u> Jeremy KALA |
| | <u>Secrétaire de séance:</u> Audrey ROUDET |

Objet: Renouvellement contrat ACI - Maintenance informatique - D 2025 001

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que le parc informatique de la Mairie et de l'école primaire de Piégut est géré par la société ACI de Gap (Alpes Conseil Informatique) avec qui la commune est en contrat depuis le 01 février 2024. Cette structure donnant entière satisfaction, Madame le Maire propose de renouveler le contrat pour une durée de 1 an, à compter du 01 février 2025. Le coût de ce contrat de maintenance informatique est de 1260.00€ TTC/an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat avec la structure ACI pour un an, à compter du 1er février 2025.

Objet: Modification tableau des emplois - D 2025 002

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que les modifications suivantes dans le tableau des emplois de la commune avaient été proposées:

- Suppression du poste de "Rédacteur - Rédacteur principal de 2ème classe - Rédacteur principal de 1ère classe" d'une durée hebdomadaire de travail (DHT) de 21h00 - ce poste n'étant plus pourvu depuis le 1er juillet 2023.
- Suppression du poste d' "Adjoint Administratif" d'une durée hebdomadaire de travail (DHT) de 12h00 - ce poste n'étant plus pourvu depuis de nombreuses années.
- Augmentation de la durée hebdomadaire de travail (DHT) de 21h00 à 22h00 pour le poste d' "Adjoint Administratif C1-C2-C3".

Madame le Maire informe les élus présents que le Comité Technique du CDG04 qui s'est tenu le 12.12.2024 a donné un avis favorable à ces 3 demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'effectuer les modifications proposées par madame le Maire, dans le tableau des emplois de la commune.

Tableau des emplois mis à jour:

A – Filière administrative

| SERVICE D'AFFECTATION | LIBELLE DES EMPLOIS | GRADES CORRESPONDANTS | N° Délibération et Date de création ou modification | D.H.T. | POSSIBILITE DE POURVOI par un non titulaire Art. 3-3 |
|-----------------------|------------------------------|---|---|--------|--|
| Administratif | Secrétaire général de Mairie | rédacteur rédacteur principal de 2ème classe rédacteur principal de 1ère classe | 17/10/2024 Modifié par délibération du 12/12/2024 | 28h | OUI – Motif du recrutement contractuel : Art L.332-8, 7° : – Rémunération à maximum de l'II 376 Niveau exigé : 2 ans d'expérience de Secrétaire Général de Mairie |
| | | rédacteur rédacteur principal de 2ème classe rédacteur principal de 1ère classe | 25/04/2016 N° 039 Modifié par délibération le 12/12/2024 | 14h | |
| | Adjoint Administratif | Adjoint administratif C1 – C2 – C3 | 19/12/2005 Modifié par délibération le 28/01/2025 | 22h | |

B – filière technique

| SERVICE D'AFFECTATION | LIBELLES DES EMPLOIS | GRADES CORRESPONDANTS | N° Délibération et Date création ou modification | D.H.T. | POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. L.332-8 |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|--------|--|
| Employé Communal | Ouvrier de maintenance | Adjoint Technique C1 - C2 - C3 | 18/06/1997 | 35h | Article L.332-8 |
| | Ouvrier de maintenance | Adjoint Technique C1 – C2 – C3 | 20/12/2010 modifié par délibération le 12/12/2024 | 22h | Article L.332-8 |
| Hygiène des locaux | Agent d'entretien | Adjoint Technique C1 – C2 – C3 | 03/08/2017 Par délibération n°2017_070 | 11h | Article L.332-8 |
| Transport | Conducteur transport scolaire | Adjoint Technique C1 – C2 – C3 | 03/08/2017 Par délibération n°2017_070 | 22h | Oui article L.332-8 – Rémunération au maximum de l'IM377 – Niveau exigé 2 ans permis de conduire bus |
| Cantine | Agent de restauration | Adjoint Technique C1 – C2 – C3 | 26/02/2015 | 14h34 | Oui article L.332-8 – Rémunération au maximum de l'IM368 – Niveau exigé 2 ans d'expérience |

| SERVICE D'AFFECTATION | LIBELLES DES EMPLOIS | GRADES CORRESPONDANTS | N° Délibération et Date création ou modification | D.H.T. | POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. L.332-8 |
|-----------------------|----------------------|---|--|--------|--|
| Ecole | Aide institutrice | Adjoint territorial d'animation C1 – C2 – C3 | 01/10/2019 | 17h | Oui Article L.332-8 – Rémunération au maximum de l'IM370 – Niveau exigé 4 ans d'expérience |

Objet: FODAC 2025 - D 2025 003

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention du département au titre du FODAC peut être demandée pour financer les achats suivants:

| | |
|---------------------|---|
| Logements communaux | <i>Logement "Descente de la Maison Commune":</i> - Achat de nouveaux radiateurs + sèche serviette: 1918.38€ HT - Remplacement des menuiseries: 7986.98€ HT -Isolation des combles: 2391.61€ HT <i>Logement "9a rue Saint Collomban":</i> - Achat d'un sèche serviette: 384.31€ HT - Achat d'une nouvelle porte d'entrée isolante: 2523.10€ HT |
| Matériel communal | - Achat de nouvelles tables de cantine: 1109.80€ HT. - Achat d'un nouveau vidéo projecteur: 1830.00€ HT - Achat d'un défibrillateur: 1850.00€ HT - Achat d'une balayeuse: 897.92€ HT |

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention et sur le plan de financement suivant :

| | |
|--|----------------|
| Total des dépenses | 20 892.10 € HT |
| Subvention FODAC | 11 073.00 € |
| Reste à charge de la commune (TVA incluse) | 13 881.52€ TTC |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés :

- **Décide de demander une subvention FODAC au Département.**
- **Approuve le plan de financement ci-dessus.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande.**

QUESTIONS DIVERSES

Objet: Affiliations au CDG04 (Centre de Gestion 04)

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que lors de la séance du 13 septembre 2024 avait été abordé le sujet de la demande de la commune de Manosque de ne plus adhérer au Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence (CDG 04).

Cette fois-ci le CDG 04 demande aux élus des communes des Alpes de Haute Provence de statuer sur la demande d'affiliation à leur structure :

- Du CCAS de Manosque.
- Du Syndicat Mixte « Les scènes de Haute-Provence ».
- Du syndicat Mixte « Seignus d'Allos ».

Madame le Maire informe les élus qu'ils ont la possibilité, dans un délai de 2 mois, de s'opposer à ces 3 demandes d'affiliation par l'adoption d'une délibération. S'ils ne s'y opposent pas, aucune délibération n'aura à être prise.

Aucun des élus présents et représentés ne souhaite s'opposer à l'affiliation au CDG04 du CCAS de Manosque et des syndicats mixtes « Les scènes de Haute Provence » et « Seignus d'Allos ». Aucune délibération n'est donc prise.

Objet: Réflexion autour des projets communaux pour l'année 2025

Madame le Maire demande à ce qu'une réflexion commune soit engagée par le Conseil Municipal concernant les projets de 2025. Elle rappelle que cela est important pour pouvoir réaliser le budget prévisionnel de 2025 dont le vote doit se faire avant le 15 avril. Elle informe les nouveaux élus :

- Qu'un projet peut tout fait être inscrit au budget prévisionnel sans qu'il y ait une obligation de le réaliser.
- Que pour qu'un projet soit inscrit au budget prévisionnel, il faut pouvoir estimer son coût. L'obtention de devis avant le vote du budget prévisionnel est donc nécessaire.

Après échanges, voici les idées de projets qui ont émergé pour 2025 :

- La rénovation énergétique du parc de logements communaux.
- La réfection des toilettes de l'école primaire.
- Le travail sur le PLU de la commune.
- La sécurisation de la route des 3 lacs.
- La réouverture d'anciens sentiers.
- La réfection des volets de la villa A.

- La mise en place de rideaux anti-feu à l'école primaire et dans la salle communale.
- La mise en place de nouveaux aménagements à l'aire de jeu des Auches :
 - o Création d'un four à pain / d'un brasero couvert.
 - o Installation d'équipements de type « parcours santé ».
- Réflexion à approfondir quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Levée de la séance : 22h00

Madame le Maire Adèle KUENTZ



Madame la secrétaire de séance Audrey ROUDET

